

COMMUNE


**DE  
SULLENS**
**Conseil communal**

 Rue du Château 2  
 1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
du jeudi 8 décembre 2022, 19h30

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 16 juin 2022
2. Assermentations complémentaires
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n° 5/2022 – Budget 2023
7. Préavis n° 6/2022 – Crédits complémentaires 2022
8. Divers et propositions individuelles

Sur 45 membres, 39 présents, 5 excusés, 1 absent.

 Les scrutateurs sont : **M. Alain Guéra et M. Arcangelo Preite**

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. La Présidente procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté et sera suivi.

### 1. Adoption du P.V. de la séance du 16 juin 2022

 La Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V. Il y a 2 corrections à faire, le nom de famille de M. Yannick Vullioud qui est mal orthographié en bas de page 140 et une tournure de phrase à rectifier en bas de page 141 : Donc, ça devrait *diminuer* l'augmentation de la population.

On procède ensuite au vote, le P.V. est accepté à l'unanimité avec les modifications.

La Présidente profite pour remercier Eda Parente une dernière fois pour la rédaction de ce P.V. car maintenant c'est Annette Corthay qui prend le relais.

### 2. Assermentations complémentaires

Pour faire suite à la démission de plusieurs personnes du conseil communal, la Présidente va procéder à l'assermentation de Mesdames Monika Glesti, Sara Mezenen et Corinne Pennone.

La Présidente propose à l'assemblée de se lever afin de procéder à l'assermentation. Puis elle explique à Mesdames Monika Glesti, Sara Mezenen et Corinne Pennone qu'elle va d'abord lire le serment et ensuite que chacune devra lever la main droite et dire « JE LE PROMETS » à l'appel de son nom.

« Ainsi, selon l'article 9 de la Loi sur les communes, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil communal prêtent le serment suivant : « Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Chacune à son tour "le promet " après la lecture du serment. La Présidente les remercie et leur souhaite la bienvenue. Elle espère pouvoir compter sur elles comme membres actifs dans notre conseil communal. L'assemblée les applaudit.

### **3. Communications du bureau du Conseil communal**

La Présidente rappelle le déroulement de la séance : les questions et discussions sur les communications seront ouvertes à la fin, sous le point 8. Diverses propositions individuelles de l'ordre de jour. Il s'agit de la communication du bureau du conseil, des délégués aux associations intercommunales et de la municipalité.

La Présidente a une première communication : il s'agit des démissions du conseil de Messieurs Philippe Bürgisser et Stéphane Bégel qui ont quitté notre village.

Une deuxième communication : la fin de l'année approchant très vite, la Présidente propose à tous les présidents des commissions de vérifier qu'ils ont transmis les heures des membres des commissions et dans le cas contraire, de les transmettre à notre boursier M. Yves Bourgeois dans les meilleurs délais. Merci également de lui transmettre les coordonnées bancaires/postales qui auraient changé depuis l'an passé. Son adresse mail est [bourse@sullens.ch](mailto:bourse@sullens.ch).

Une troisième communication : à la fin de la dernière séance, un des conseillers a expliqué à la Présidente qu'il n'entend pas toujours bien ce qui se dit. Elle propose donc aux personnes qui prennent la parole, de parler assez fort, lentement et clairement. Pour les personnes qui parlent dans le micro, par exemple lors de la lecture des rapports de commissions, elle leur propose de s'approcher suffisamment près du micro.

Une quatrième communication : il s'agit des participations de nos délégués aux associations intercommunales de l'AIEE, de l'AJENOL, des écoles de Chamberonne et du SDNL. Ces associations ont en général 1 à 2 séances par année, avec pour certaines, un rapport à rendre. Cela n'est donc pas très contraignant. Dans certaines de ces associations, nos délégués participent pleinement et dans d'autres, un peu moins. La Présidente se permet de rappeler que la participation de chacun est importante pour le bon fonctionnement de ces associations intercommunales.

Une cinquième communication : la demande de toutes les adresses email des conseillères et conseillers qui a été faite pour un prétendu sondage de Tamedia. Comme certains des conseillers l'ont fait remarquer, ce sondage posait plusieurs problèmes : la source douteuse de savoir s'il s'agissait bien de Tamedia, un sondage anonyme qui demande des adresses email personnelles, le rassemblement des emails des parlementaires suisses par un organisme privé (confidentialité/sécurité).

Avec ces éléments, la Présidente a contacté le préfet pour voir s'il était au courant de ce sondage. Ceci n'était pas le cas et il a recommandé de ne pas donner suite à cette demande. La Présidente n'a donc communiqué aucune adresse email.

Une sixième communication : la Présidente vous remercie pour vos réponses concernant l'envoi des convocations aux séances du conseil par email. La majorité des personnes a répondu positivement. Ceci

facilitera passablement les envois. Toutefois, il y a encore une dizaine de personnes qui n'ont pas répondu. Elle invite ces personnes à rendre le formulaire à la fin de la séance ou auprès du greffe.

#### **4. Communication des délégués aux associations intercommunales**

La présidente de la commission du SDNL, Mme Marlène Henry Lendi a informé la Présidente du conseil que le SDNL n'organisera pas de séance d'information destinée aux communes de la 2e couronne en 2022, dont Sullens fait partie, car ils n'ont pas de nouveauté à communiquer. Il n'y a donc actuellement rien à communiquer au sujet du SDNL.

La Présidente passe la parole à Mme Ludivine Metzener pour une information au sujet de l'AJENOL : les délégués de l'AJENOL se sont réunis le 23 novembre dernier lors de l'assemblée générale de fin d'année. Le budget annuel pour 2023 est en hausse. Pour la commune de Sullens, cela représente une augmentation de CHF 2'584.00. Plusieurs facteurs y sont liés, tels que le poste du répondant opérationnel du réseau AJENOL qui passera de 30 % à 50 % au 1er septembre 2023 notamment à cause de l'agrandissement constant du réseau, les frais honoraires pour la gestion de la comptabilité du réseau effectué par la commune de Prilly, commune boursière de l'AJENOL, les adaptations et améliorations constantes du site internet et la mise en place d'un projet pédagogique pour l'accueil en milieu familial, travaillant sur la reconnaissance et la formation continue. Le budget 2023 a été validé par les délégués.

Le salaire horaire des accueillantes en milieu familial passera de CHF 6.00 à CHF 6.70 en 2023 afin de valoriser leur travail.

Enfin, la FAJE propose de créer et de subventionner un poste de coordinateur-trice pour soutenir les structures d'accueil collectif et les accueillantes en milieu familial. Cette fonction a pour but d'identifier et de reconnaître les dispositifs nécessaires à l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques.

La Présidente remercie Mme Ludivine Metzener pour ces informations.

#### **5. Communication de la Municipalité**

La Présidente passe la parole à M. Christian Gozel, syndic.

M. Christian Gozel, syndic, informe l'assemblée que Mme Marie-Christine Pitton, municipale, est absente pour des raisons de maladie et vous prie de bien vouloir l'excuser.

Il a le plaisir d'informer l'assemblée que Mme Marie-Christine Pitton, municipale, occupe le poste de vice-syndic depuis octobre 2022 jusqu'à fin décembre 2023. Il tient à remercier M. Roland Valet, municipal, pour son engagement supplémentaire durant ses absences et ses vacances. M. Christian Gozel, syndic, rappelle également qu'ils fonctionnent sur un tournoi de vice-syndic, calculé tous les 5 ans, chacun effectuant 15 mois.

Par ailleurs, il souhaite la bienvenue à Mme Isabelle Duperrut qui a rejoint les rangs de l'administration communale depuis le 3 août 2022 à un taux de 20 %, le lundi après-midi et le mercredi matin. Elle a déjà bien intégré l'équipe administrative et son aide est bien appréciée.

Pour ce qui est de la crise énergétique, le canton a demandé à la commune de mettre en place un point de rencontre d'urgence en cas de nécessité absolue ou de black-out prolongé. Celui-ci se trouvera à l'administration communale et servira pour obtenir aides et informations nécessaires, et aussi de base de soins en cas d'urgences. Il va sans dire que le canton ne met rien à disposition afin que cela puisse fonctionner. Il suppose que la PC sera là en appui en cas de nécessité. M. Christian Gozel, syndic, remercie l'assemblée pour son écoute.

M. Thierry Golay, municipal, prend la parole afin de faire le point de situation sur le PACOM (Plan d'affectation communal). Le PACOM avait été mis à l'enquête du 22 avril au 23 mai 2022. Suite aux oppositions reçues, la municipalité a rencontré les opposants dans le courant de l'été, puis le canton a changé sa stratégie et a obligé la commune à corriger certains points du PACOM.

En octobre, ils ont à nouveau rencontré la DGTL et il est ressorti que le plan soumis à l'enquête publique était satisfaisant en ce qui concerne les mesures de redimensionnements prévus mais que la forme du plan soumis à l'enquête pouvait laisser à penser que le périmètre de la révision s'étendait à toutes les zones à bâtir de la commune voire la zone agricole. Actuellement, la commune attend l'approbation du canton pour mettre ce PACOM version 2 à l'enquête complémentaire. La bonne nouvelle pour les opposants est que les oppositions restent valables. Ils ne devront pas refaire opposition suite à la nouvelle mise à l'enquête publique, pour autant qu'ils ne soient pas concernés par une nouvelle modification.

M. Roland Valet, municipal, prend la parole. Après plus de 3 ans de travaux dans le quartier de Perroset et de nombreux désagréments pour tous, nous avons enfin vu le bout du tunnel et le résultat est satisfaisant. Les travaux sont pratiquement terminés, y compris la pose des tapis, des marquages routiers et chez les privés. Seule une maison n'est pas encore raccordée mais cela ne saurait tarder.

Comme vous avez pu le constater, des décorations de Noël ont été installées à la route cantonale sans être allumées pour l'instant afin de respecter les directives cantonales sur les économies d'énergie. Elles seront allumées du 15 décembre au 6 janvier seulement, soit la moitié du temps des années précédentes.

En ce qui concerne l'éclairage public, la municipalité a privilégié la variante de laisser allumer et de diminuer la consommation en apportant quelques modifications nécessaires. En résumé, sur les anciens luminaires circulaires, le solde des ampoules de 80W au sodium a été remplacé par des LED à 28W. Quant aux grands luminaires qui sont partout hormis la grande route, ils vont être modifiés au niveau de la puissance, en fonction des heures. A l'exception de la route cantonale pour des raisons de sécurité sur les passages piétons et les carrefours où on n'a pas le droit de faire de l'abaissement aussi fort que dans les quartiers résidentiels.

La municipalité a mandaté le bureau Team+ à Lausanne afin d'effectuer une analyse de la sécurité routière du village. Plusieurs pistes ont été soulevées afin de trouver des solutions ponctuelles, provisoires ou définitives. La première proposition, afin de limiter la vitesse au chemin du Pâquis, est d'aménager en test des modérateurs verticaux en forme de banane qui seront sur le carrefour afin de couper la ligne droite aux conducteurs pour les obliger à ralentir. Cela signifie qu'à chaque carrefour, le passage sera diminué pour que les gens ne puissent pas rouler tout droit et aller trop vite.

Afin de sécuriser les piétons sur la route de Moille-Sullaz et du battoir, il est proposé de créer un chemin piétonnier pour essayer de sortir les enfants de la route.

En ce qui concerne la RC317, la municipalité et le bureau Team+ sont convaincus qu'une limitation généralisée à 30 km/heure au centre du village améliorerait la sécurité des piétons. Les négociations sont en cours avec les instances cantonales mais ces 3 projets doivent encore être validés par la DGMR.

M. Roland Valet, municipal, remercie l'assemblée pour son écoute.

M. Didier Simond, municipal, prend la parole. Il parle du Plan Energie et Climat Communal (PECC) mis en place par Mme Marie-Christine Pitton, municipale. Il y a déjà quelques travaux qui ont été réalisés depuis le début de l'année, dont le diagnostic énergétique et le bilan carbone.

La commune et le bureau mandaté Alterna ont organisé 2 séances participatives qui ont rencontré un franc succès. Pour la suite, des actions concrètes seront réalisées par la commune d'ici 2025 : 7 actions concernant la partie énergie, 6 actions pour la mobilité et 5 actions pour la biodiversité. Le détail de ces actions seront prochainement indiqués sur le journal la Feuille des Herbettes et sur le site de Sullens.

Au niveau des écoles, une offre vient d'être validée pour l'installation de 3 écrans ANF affichage numérique frontal dans les classes, mélange de tableau noir, tableau blanc et numérique. Il s'agit d'une demande du canton et la répartition des coûts se fait entre les communes et le canton. A charge de la commune CHF 7'800.00 pièce et le canton prend le reste à sa charge car il y a d'autres frais inhérents à cette installation.

Concernant les transports publics, il y a des nouveaux horaires depuis lundi 11 décembre 2022 alors attention aux changements. On passe de 44 à 43 courses par jour mais ça reste bien desservi.

Récemment, la municipalité a eu quelques échanges avec la DGMR direction générale de la mobilité des routes, Car postal et les écoles de Cheseaux pour essayer d'améliorer certains points dont celui de réduire l'attente des élèves à Cheseaux car avec certains horaires, il y a plus d'attente à la gare. Les bus sont parfois

bien remplis donc essayer d'augmenter la place dans les bus, la desserte du gymnase de Bussigny (4 élèves de Sullens vont à Bussigny), ajouter un bus le matin pour descendre sur Cossonay assez tôt, etc. Les discussions ne sont pas terminées mais il n'y aura pas de changements avant 2025 car les CFF feront un gros changement d'horaires et tout sera calqué sur ce nouvel horaire.

Concernant la dernière réalisation des bâtiments communaux, Moille-Sullaz 5, une visite des lieux a été réalisée avec l'architecte après 2 ans de mise en service. Hormis quelques bricoles et petites fissures, le bâtiment se porte bien et les travaux ont été correctement réalisés.

A propos des mesures énergétiques à prendre, les températures vont être baissées selon les recommandations de la conférence des directeurs cantonaux d'énergie. Les bureaux, classes etc, ont été ramenés à 20 degrés, la grande salle a 17 degrés, l'église entre 8 et 16 degrés en fonction des moments où elle est utilisée ou pas et les robinets d'eau chaude seront coupés dans les WC, à l'école et à la grande salle.

Au niveau de la grande salle, il y a eu en début d'année un audit AEAI (mesures incendies) et un contrôle OIBT (contrôle électrique), ce qui se fait tous les 5 ans. Passablement de mesures doivent être mises en place : les corrections sur le câblage et les armoires électriques sont faites, l'armoire électrique du couloir doit être encore être sécurisée ainsi que le local où se trouve la plaque par rapport au feu. Les éclairages de secours doivent être remplacés et le nombre augmenté pour en avoir 12 au total.

Pour rappel, la limitation stricte du nombre de personnes : 100 personnes à la buvette et 300 personnes à la grande salle est déjà en fonction (y compris les personnes qui y travaillent lors des manifestations). Tout ça pour un coût de CHF 80'000.00.

Au sujet de l'auberge et des travaux de la grande salle qui sont liés, une variante un peu plus raisonnable a été évoquée mais le projet n'est pas terminé. Il n'y a pas de nouvelles informations actuellement. A ce jour, CHF 80'000.00 a été utilisé sur le crédit d'étude d'env. CHF 290'000.00. Il y aura certainement un préavis présenté au printemps pour les travaux liés à la buvette et à la grande salle qui devrait inclure une remise aux normes de la buvette, la séparation entre les WC de la buvette et les WC de la salle de sports pour les écoles, la création de douches plus modernes et le remplacement de l'éclairage de la salle qui commence à fatiguer.

Pour l'auberge, la municipalité a décidé de proposer un préavis consultatif, ce qui ne s'est encore jamais fait jusqu'à présent. Un préavis sera probablement proposé où l'idée définitive sera exposée. Les conseillers pourront se positionner là-dessus sans prendre d'engagement formel et en fonction de cela, on continuera d'avancer avec le crédit d'études pour arriver en automne certainement avec un complément de crédit d'études et un crédit de construction probablement en 2024 si tout est accepté par les conseillers. D'ici là l'auberge reste ouverte, dans son état.

Pour terminer, M. Didier Simond, municipal, rappelle les dates des prochaines manifestations. Il nous remercie de notre attention.

## **6. Préavis n° 5/2022 – Budget 2023**

La Présidente passe la parole à M. Henry Martin pour la lecture du rapport de la commission des finances, ce dernier invitant les membres du Conseil à accepter le préavis 5/2022 tel que présenté.

La Présidente passe la parole à M. Christian Gozel, syndic, pour les explications de la Municipalité puis elle ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Caterina Cantarella Paccaud souhaite avoir des précisions sur la sortie des aînés pour la somme de CHF 36'000.00 et se demande si d'autres manifestations sont prévues. L'année passée le budget était de CHF 20'000.00 et il passe à CHF 56'000.00.

M. Christian Gozel, syndic répond qu'il est prévu CHF 36'000.00 de dépenses car Sullens est la commune boursière qui avance l'argent pour les 2 autres villages qui nous remboursent leurs participations par la suite, selon le nombre d'habitants qui participent au voyage.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, on procède au vote.

Le Préavis n° 5/2022 – Budget 2023 est accepté à l'unanimité, moins 1 voix.

## **7. Préavis n° 6/2022 – Crédits complémentaires 2022**

La Présidente passe la parole à M. Nicolas Valet qui remplace M. Mathieu Cappi pour la lecture du rapport de la commission des finances, ce dernier invitant les membres du Conseil à accepter le préavis 6/2022 tel que présenté.

La Présidente passe la parole à M. Christian Gozel, syndic, pour les explications de la Municipalité. La Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Reto Graf revient sur le sujet du repas des aînés, le supplément demandé de CHF 11'000.00 lui semble vraiment élevé. M. Christian Gozel, syndic, répond qu'en effet cela peut paraître costaud. Si on reprend les comptes plus en détails, on a déjà environ CHF 7'600.00 pour le repas + les boissons et l'achat du vin. Environ une centaine de personnes ont participé et il faut compter entre CHF 70.00 et CHF 80.00 par personnes + l'animation, la décoration etc. Pour le reste, il s'agit de petits montants mais c'est difficile de donner plus de détails car c'est Mme Marie-Christine Pitton, municipale, qui s'est occupée de cela et elle est justement absente. Il espère avoir pu répondre à la demande.

M. Patrice Lüthi aimerait avoir un complément d'informations sur le compte Administration générale municipalité, le budget de CHF 115'000.00 ou il y a un complément demandé de 20 %.

M. Christian Gozel, syndic, explique que l'augmentation du budget est plus ou moins stable depuis assez longtemps mais il y a de plus en plus de projets qui ont été mis en œuvre ces dernières années, comme les séparatifs, ce qui amène beaucoup d'heures de présence, des séances, des réunions de chantiers, des séances avec les architectes et cela fait des heures de vacations qui sont comptées en plus. Jusqu'à présent, le montant de base du budget avait déjà été dépassé mais c'était pris en compte dans les comptes ou les heures ont été consommées. Maintenant, il a été décidé de tout regrouper dans le compte officiel du traitement de la municipalité pour avoir plus de transparence de ce côté-là. Il ne s'agit pas d'une augmentation soudaine de 20 %, cela date déjà de quelques années.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, on procède au vote.

Le Préavis n° 6/2022 – Crédits complémentaires 2022 est accepté à la majorité.

## **8. Divers et propositions individuelles**

La Présidente demande à chaque personne qui souhaite prendre la parole de se lever, de dire son nom et de parler assez fort et clairement afin que tout le monde puisse bien entendre ce qui se dit.

La Présidente ouvre la discussion.

Madame Caterina Cantarella Paccaud remercie la commune pour le sponsoring de CHF 300.00 pour les étudiants qui vont à Bussigny. Le problème n'est pas seulement les connexions des bus mais c'est surtout que pour aller de Sullens à Bussigny il y a différentes zones, ce qui augmente vraiment le tarif de l'abonnement annuel.

M. Reto Graf, au sujet de la discussion de la DGMR et de Car postal pour les transports publics, le tram devrait arriver tout près de Sullens dans 5 ans, est-ce que cela faisait partie de ces discussions et qu'est-il prévu par rapport à cela.

M. Didier Simond, municipal, répond qu'en effet la connexion avec Bussigny a fait partie des discussions mais pour le moment la DGMR ne réfléchit pas à ça car pour eux, l'arrivée du tram à Bussigny est encore trop lointaine. Nous sommes déjà bien desservis sur Cheseaux et sur Cossonay.

M. Reto Graf ajoute qu'une ligne de bus supplémentaire pourrait aussi desservir d'autres villages. M. Didier Simond, municipal, précise qu'ils étaient effectivement avec la commune de Mex et la commune de Daillens lors de ces discussions.

M. Fiore Amato Di Feo dit que l'hiver dernier, plusieurs enfants se sont faits mal au skate-park avec leurs trottinettes car ils ont glissé sur des plaques de glace sur la plate-forme, contre la barrière. Qu'est-ce que la municipalité prévoit pour cet hiver.

M. Roland Valet, municipal, prend note de la question mais il n'a pas de solution à proposer. Peut-être que les enfants qui voient que le skate-park est gelé ne devraient pas aller dessus. Ou alors il faut le fermer et le rouvrir au printemps. Si quelqu'un a une solution à proposer, elle est la bienvenue.

M. Patrice Lüthi demande des précisions sur la signification du PACOM.

M. Thierry Golay, municipal, répond qu'il s'agit du plan d'affectation communal dans lequel nous sommes chargés de redimensionner les zones inconstructibles notamment. Précédemment, il se nommait le PGA, plan général d'affectation.

Mme Alexandra van Schilt Cerf a 2 points qu'elle aimerait évoquer. Tout d'abord le camion des pizzas dont l'emplacement a sauf erreur changé afin de ne pas faire de concurrence à l'auberge. Elle pense qu'il ne s'agit pas de la même clientèle et se demande si on pourrait le soutenir et le faire retourner sur la place du village.

Ensuite, au sujet de la cour du collège, elle avait écrit en mai 2021 à la municipalité afin de suggérer qu'elle puisse être restaurée, renouvelée, mise en sécurité car il y a des surfaces notamment sous les perches qui ne sont plus conformes et/ou abîmées par le temps. Cette cour d'école a peu d'infrastructures de jeux, il y a aussi beaucoup de choses interdites pour les enfants et une cour d'école est un lieu important de jeux, de détente et de rencontres. Elle aimerait savoir à quoi en est ce projet.

M. Christian Gozel, syndic, répond que pour le camion des pizzas il y aura des nouvelles dans le prochain tout ménage conformément à sa demande. Pour l'école, c'est Mme Marie-Christine Pitton, municipale, qui s'occupe de cela. Ce sujet a été évoqué dernièrement en municipalité concernant le plan d'investissements pour 2023, il peut y avoir d'autres préavis dont certainement la cour d'école avec les aménagements extérieurs qui va venir en 2023. Cela sera présenté, aux conseillers de donner la suite qui convient.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les prochaines dates du conseil communal, soit les jeudis 30 mars 2023, 15 juin 2023, 12 octobre 2023 et 7 décembre 2023.

Enfin, la Présidente souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous ainsi qu'un bon début d'année 2023. La séance est clôturée à 20h38 et la Présidente remercie l'assemblée pour sa participation active.

La parole est encore donnée à M. Christian Gozel, syndic pour le mot de la fin.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay